

Économie

Nouvelle charge de la majorité contre les niches fiscales

L'exonération de taxe sur le kérosène représente 3,5 milliards d'euros de moindres recettes, selon Joël Giraud.

Guichard, Guillaume

FINANCES PUBLIQUES Les députés En marche ! et les niches fiscales, c'est un peu l'histoire d'Hercules et des écuries d'Augias. Il n'est toutefois pas certain que les élus parviennent à nettoyer à fond le code des impôts. Dans son rapport annuel sur « *l'application des dispositions fiscales* », le rapporteur général de la commission des finances, Joël Giraud (LREM), dresse un nouveau panorama de la tâche à laquelle il s'est attelé : faire le ménage parmi les 472 niches recensées en France.

Premier constat : la loi fiscale foisonne de dispositifs moribonds et de cadavres fiscaux. Pas moins de 75 niches sont « *éteintes* », selon la classification du député des Hautes-Alpes, c'est-à-dire que les contribuables ne peuvent plus en profiter car le « *fait générateur* » permettant d'y recourir est dépassé. Parmi celles-ci, 27 sont des « *niches mortes* ». Plus personne n'en bénéficie, elles sont par conséquent dépourvues d'impact budgétaire. Les autres, soit 48 d'entre elles, sont qualifiées de « *niches froides* » - en fin de vie pourrait-on dire. Elles ne sont plus accessibles à de nouveaux contribuables, bien que certains en profitent encore.

Le plus inquiétant, cependant, ce sont ces 122 niches fantômes que le député qualifie de « *trous noirs fiscaux* ». « *Ces dépenses ne sont pas chiffrées, le nombre de leurs bénéficiaires est totalement inconnu et elles ne sont pas bornées dans le temps* », critique Joël Giraud. Ces « *trous noirs représentent une dépense fiscale sur dix* ». Le rapporteur général propose donc de les supprimer.

Inefficacité

D'ores et déjà, des niches non évaluées sont dans le viseur des parlementaires, qui envisagent de les rayer du code des impôts à l'occasion du projet de budget 2020 étudié à l'automne. Parmi celles-ci, l'exonération d'impôt sur le revenu, sous certaines conditions, des gains nets réalisés lors de cessions de titres de sociétés de capital-risque. Ou encore l'incitation fiscale mise en place pour basculer des jours de congés non utilisés vers un Perco - qui n'a pas fonctionné (seulement 3 000 ménages en profitent). L'exonération d'enregistrement de certains droits pour des secteurs très particuliers (les bains-douches ou les associations de jardins familiaux) est aussi dans leur collimateur.

Autre enseignement du rapport de Joël Giraud, l'annulation de la trajectoire de hausse de la taxe carbone, actée mi-décembre par Emmanuel Macron en pleine crise des « gilets jaunes », coûte environ 5,4 milliards d'euros par an aux finances publiques. « *C'est 3 millions de primes à la conversion, ce qui permettrait de renouveler en un an 10 % du parc automobile français* », illustre-t-il. Il chiffre également à près de 3,5 milliards d'euros l'exonération de taxe sur le

kérosène des vols commerciaux. Ce dispositif constitue, selon lui, « *un soutien à un secteur économique* ». C'est donc une niche fiscale, même si Bercy ne l'a pas classée comme telle.